

Dinard veut être une « ville aimée des aînés »

Les élus dinardais ont décidé d'intégrer le réseau francophone « Ville amie des aînés », à l'image du département d'Ille-et-Vilaine et de Rennes. En découleront une labellisation et un plan d'actions.

Pourquoi ? Comment ?

Le réseau Ville amie des aînés, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de l'émanation francophone (pour la France, la Belgique, la Suisse et Andorre) d'un réseau mondial imaginé par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et qui compte un peu moins de 200 adhérents en France, dont Rennes et le département d'Ille-et-Vilaine. « Intégrer ce réseau c'est avoir accès à une méthodologie, une ingénierie, des repères », a expliqué Catherine Cabot, élue référente du projet, en conseil municipal.

Pourquoi Dinard intègre-t-elle ce réseau ?

« Nous souhaitons développer dans notre ville une politique en faveur de nos aînés à la fois cohérente, ambitieuse et novatrice, a fait valoir Catherine Cabot. Cette initiative figurait dans notre projet politique. »

L'élue constate que Dinard accueille « une population de retraités actifs voulant être actrice de son territoire, partie prenante des décisions » et qui « voudra rester à domicile le plus longtemps possible ». D'où une adaptation nécessaire aux besoins de ces seniors pour leur faciliter le quotidien. L'adhésion est de 350 € pour les villes de 20 000 habitants.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Conformément à la méthode de travail établie par le réseau, la Ville va devoir réaliser un état des lieux précis des initiatives publiques, privées, associatives en direction des seniors, à Dinard.

Cela comprend aussi bien les infrastructures qui sont adaptées à leurs usages spécifiques que les services qui leur sont dédiés ou accessibles ou encore les logements qui faci-



Dinard va établir un état des lieux, un diagnostic puis un plan d'actions pour faciliter le quotidien des aînés dans la commune, avec l'aide du réseau Villes amies des aînés.

litent leur maintien à domicile.

Cet état des lieux s'accompagnera de préconisations quant à ce qui pourrait être amélioré. Un diagnostic participatif complètera la démarche pour y associer les habitants. Cette consultation pourra, par exemple, prendre la forme d'ateliers participatifs, de questionnaires, etc., pour recenser les attentes de la population. Ensuite, un plan d'actions sera rédigé. « Son élaboration prendra un an et demi à deux ans, a estimé Catherine Cabot. Il sera validé en conseil municipal. »

Des axes de travail seront-ils d'emblée privilégiés ?

Le réseau Villes amies des aînés pose huit thématiques parmi lesquelles chaque collectivité choisit de prio-

riser tel ou tel volet (par exemple l'habitat, les transports et mobilité, culture et loisirs, etc.).

À Dinard, Catherine Cabot a d'ores et déjà indiqué que seraient particulièrement développés le maintien à domicile des seniors dans les meilleures conditions possible, l'habitat partagé, le soin (cette dernière thématique recouvrant aussi bien la nutrition que l'activité physique ou intellectuelle, etc.).

Qu'en pensent les minorités municipales ?

Elles saluent l'initiative. « Je me réjouis de votre volonté de rejoindre ce réseau et ce label, a ainsi partagé Catherine Gracie (Dinard naturellement). Je forme le vœu qu'à travers cet intérêt porté à la santé des aînés,

un projet que nous portons et qui n'a pas encore été repris trouve sa place. À savoir l'installation d'agrs spécifiques, adaptés, qui pourraient être implantés près de la résidence autonomie. » Et de souhaiter être associée au projet, le cas échéant.

Francis Leroux (Dinard entre vert et mer) a aussi approuvé cette adhésion tout en soulignant que le réseau de transport urbain ne permettait pas aux personnes âgées sans moyen de locomotion de pouvoir l'emprunter tous les jours, en raison d'horaires non quotidiens.

« J'espère que tous ces besoins remonteront dans le cadre du diagnostic », a acquiescé Catherine Cabot.

Marie LENGLET.

« Les aînés ne relèvent pas que du médico-social »

Entretien



Guillaume Moissé, responsable du parcours adhérent du réseau francophone des Villes amies des aînés.

Quel est le rôle du réseau ?

Dans l'esprit de ce qu'a voulu l'Organisation mondiale de la santé à laquelle nous sommes affiliés, nous insistons sur le fait que les aînés ne

doivent pas être cantonnés au champ du médico-social, qu'ils sont une ressource pour les territoires et que prendre en compte leurs besoins spécifiques nécessite de la transversalité. Ils ne sont pas simplement l'affaire de l'élue(e) chargé(e) de l'action sociale mais il y a aussi des choses à faire dans le domaine de la culture, au niveau de l'environnement social et bâti, du mobilier urbain... Le tout pour faciliter un vieillissement actif.

Quel est le « profil » des villes qui adhèrent au réseau ?

En France, les plus de 60 ans représentent 25 % de la population. Certaines des collectivités qui intègrent le réseau sont en deçà de ce taux mais choisissent de s'engager pour préparer l'avenir. D'autres, à l'image de Royan (Charente-Maritime) ou Dinard, comptent jusqu'à 50 % de plus de 60 ans. On sait qu'il y a une vraie dynamique en ce sens, à l'ouest et en bord de mer, avec des actifs qui choisissent ces communes pour passer leur retraite. Mais cela concerne

vraiment des collectivités de toutes tailles, jusqu'au village rural. Souvent, il y a des problématiques communes mais des spécificités très locales.

Comment le réseau vient-il en aide aux collectivités qui l'intègrent ?

Le réseau intervient à plusieurs niveaux. Il permet de partager les bonnes pratiques et d'aider les élus et les agents des collectivités à monter en compétence, à travers des colloques, de la formation... Une équipe du réseau intervient pour aider les adhérents du réseau à adapter leur plan d'actions à leurs problématiques spécifiques. Nous leur fournissons aussi des outils, par exemple pour animer les ateliers participatifs mis en place dans le cadre du diagnostic.

Un soutien financier aux plans d'actions des collectivités est-il possible ?

Oui, depuis le 7 décembre, nous pouvons compter sur un fonds d'appui en lien avec le ministère de l'Autonomie et la Caisse nationale de solidari-

té pour l'autonomie. C'est un fonds de 8 millions d'euros, pour la période 2022-2023, grâce auquel nous allons pouvoir aider les collectivités qui doivent externaliser la réalisation de leur état des lieux ou appuyer les projets prévus dans les plans d'actions. Nous pourrions allouer jusqu'à 40 000 € par projet.

Pourquoi avoir parallèlement mis en place une démarche de labellisation ?

Elle est récente, nous l'avons mise en place, il y a six mois, à la demande des collectivités. Pour l'instant, seules trois collectivités sont labellisées : Grenoble (Isère), la communauté de communes du pays de Mormal (Nord) et Sceaux (Hauts-de-Seine). Mais une cinquantaine d'autres collectivités le seront dans les prochains mois. Pour nous, ce label permet de souligner l'engagement réel des collectivités qui l'obtiennent, pour leur plan d'actions, la qualité de leur état des lieux, etc. Et pour les communes, c'est aussi un vecteur d'attractivité.

On a aimé

Gus a redonné à l'Espace Delta toute son ampleur



PHOTO : OUEST-FRANCE

Les salles de spectacles allaient-elles retrouver leur ferveur après une bien longue parenthèse sous Covid ? L'illusionniste Gus en a donné une réponse sans équivoque, samedi soir, sur la scène de l'Espace Delta, à Pleurtuit.

Son spectacle donné à guichets fermés réunissait toutes les générations, jusqu'aux plus jeunes. « Je suis en moyenne section », a déclaré timidement Elliott à l'artiste qui l'avait fait monter sur scène.

Alors que le numéro qui s'ouvrait tablait sur une connaissance des

superhéros – un monde totalement inconnu d'Elliott – la force de l'artiste a été de maintenir toute la salle en attention, bernée par ses manipulations. Les prénoms ont rythmé le déroulé du spectacle. En effet, Gus a pioché ses assistants parmi les spectateurs assis dans la salle. Tous se sont prêts au jeu : Roland, Maud, François... et Sylvie, la maire de la commune.

Sur scène, l'illusionniste est resté le maître des lieux avec son micro, son atout dans tous ses tours. Et a soulevé une standing-ovation.

Des subventions pour des travaux au Gallic

Ils sont un préalable à la création, au cœur du bâtiment, d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.



Un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (Ciap) doit voir le jour, à Dinard, au Gallic. La Ville a demandé une subvention à la Drac pour des travaux de désamiantage, dans le bâtiment.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Labellisée « Ville d'art et d'histoire », la ville doit se doter d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (Ciap).

Celui-ci doit prendre place au cœur du Gallic, un ancien hôtel Art déco de 1927, inscrit au titre des monuments historiques. Du fait de cette inscription, les travaux de restauration qui sont susceptibles d'intervenir dans ce bâtiment sont éligibles à une aide de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac).

La création du Ciap engendre précisément des travaux de restauration, notamment, dès à présent, des travaux préparatoires d'un montant de 59 400 €. Hier soir, les conseillers municipaux dinardais ont donc voté une demande de subvention à la

Drac, pour ces travaux. La mairie espère obtenir une aide équivalente à 10 % du coût de ces travaux, soit 5 940 €.

« Avez-vous une idée du coût global de l'opération ? », a interrogé Eric Dyèvre (minorité Dinard entre vert et mer). « Pour le moment nous engageons des travaux qui sont nécessaires pour remettre le bâtiment à l'état brut, en procédant au désamiantage, en découvrant les fresques... », a énuméré Arnaud Salmon, le maire.

« La démarche de constitution d'un Ciap est longue, il faut réfléchir à un projet du futur, il sera encore temps de préciser l'opération par la suite », a complété Vincent Rémy, adjoint en charge de la culture.

Les serres déménageront avant le 31 mars

Ce transfert des serres municipales s'effectuera pour laisser le champ libre au chantier immobilier porté par La Rance, sur l'actuel terrain, rue des Trois-frères-Julien.

Le compromis de vente signé entre la Ville et la société La Rance prévoit que le terrain où se trouvent actuellement les serres municipales, entre les rues des Trois-frères-Julien, Faraday et Branly soit laissé libre pour le 31 mars. Débutera alors le chantier immobilier qui doit voir 119 logements sortir de terre, à cet endroit.

Les serres municipales, elles, doivent déménager. À terme, la municipalité souhaite les voir s'implanter sur le terrain du Gulf-stream, non loin de la station d'épuration. Mais les aménagements nécessaires sur place impliquent que le service des espaces verts soit dans un premier temps transféré dans la zone d'activités de La-ville-ès-passants, près de la propriété urbaine.

Ce transfert temporaire exige néan-

moins des installations provisoires au sujet desquelles le conseil municipal a délibéré, hier. Sont prévus des préfabriqués pour les vestiaires, sanitaires des agents et pour les bureaux ou encore le réfectoire ; des conteneurs pour stocker le matériel de service, des tunnels pour conserver les végétaux et deux aires de stationnement pour les véhicules de service et ceux des agents.

« Nous avons parallèlement lancé une étude de faisabilité pour l'installation sur le terrain du Gulf Stream, a indiqué Christian Fontaine, adjoint en charge de l'urbanisme, en réponse à une question de Martine Craveia Schütz (Dinard entre vert et mer). Nous espérons que le délai de deux ans avant le transfert définitif sera respecté. »



Les serres municipales devront quitter le terrain situé entre les rues des Trois-frères-Julien, Faraday et Branly, avant le 31 mars.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Dinard

Anthony ANTIQUAIRE

ACHÈTE CHER ET JUSTE !

PAIEMENT CASH IMMÉDIAT
DÉPLACEMENT ET ESTIMATION GRATUITE
MESURES SANITAIRE À CHAQUE RDV

- Manteaux de fourrures (vison, astrakan, renard...)
- Veste en cuir et sac à main en cuir
- Disques vinyles, tourne disques, lustres
- Pièces de monnaie, machines à écrire
- Cartes postales, timbres
- Tableaux, bibelots, appareils photos
- Machines à coudre anciennes
- Argenterie (couverts, plats, objets...)
- Mobilier ancien et Livres anciens
- Horlogerie ancienne (montres, pendules en bois...)
- livres, encyclopédies, missel, instrument de musique...
- Cuivres et étains, vaisselle et cristal
- Lampes à pétroles, draps brodés, linge de maison ...

06 49 75 42 23

Siret 80062092400020